

APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL OUVERT

AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES

**N°05/SCDA/SCHB/2025 SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE
 SCHB HAMMA BOUZIANE**

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats



**CAHIER DES CHARGES
 FOURNITURE DE BOULETS DE BROYAGE AU PROFIT
 DE LA CIMENTERIE HAMMA BOUZIANE - CONSTANTINE -**

Société des Ciments de Hamma Bouziane
 - SCHB -
 Comité AD - HOC

Exercice 2025	
Date de parution	27 MARS 2025
Date limite de dépôt	16 AVR. 2025
Date d'ouverture	16 AVR. 2025



Siège Social

Z.I Rhumel, BP.87 – Boussouf – Constantine, Algérie
 ☎ 213 (0) 31 60 65 43 📠 213 (0) 31 60 65 39
 ✉ contacts.schbdg@schb.dz

Cimenterie

BP.02 – Hamma Bouziane – Constantine, Algérie
 ☎ 213 (0) 31 90 68 45 📠 213 (0) 31 90 66 23
 ✉ contacts.schbunite@schb.dz



CAHIER DES CHARGES

Sommaire

A/ CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

1. OBJET.
2. TEXTES DE REFERENCES ET MODE DE PASSATION.
3. CONDITIONS DE PARTICIPATION.
4. ETENDUE DE L'ACHAT.
5. RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES.
6. ECLAIRCISSEMENT AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
7. CONSISTENCE DE LA SOUMISSION.
8. DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS.
9. DELAI DE LIVRAISON.
10. DOCUMENTS DE RECEVABILITE.
11. CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX.
12. ASSURANCE.
13. PENALITE DE RETARD.
14. RECEPTIONS.
15. GARANTIE DE LA QUALITE.
16. MODALITES DE PAIEMENT.
17. IMPOTS & TAXES.
18. REGLEMENT DES LITIGES.
19. CAS DE FORCE MAJEURE.
20. RESPECT DES EXIGENCES SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT.
21. LANGUE.
22. ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES.
23. ATTRIBUTION PROVISoire.
24. POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS.
25. ATTRIBUTION DEFINITIVE DE L'ACHAT.

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

B/ SPECIFICATIONS TECHNIQUES

C/ANNEXES

- | | |
|--|-----------|
| - LA FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE | ANNEXE.01 |
| - LA DECLARATION A SOUSCRIRE | ANNEXE.02 |
| - L'ATTESTATION DE DELEGATION DE POUVOIR | ANNEXE.03 |
| - LA LETTRE DE SOUMISSION. | ANNEXE.04 |
| - LA DECLARATION DE PROBITE | ANNEXE.05 |
| - LE DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF | ANNEXE.07 |

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

A/ CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

ARTICLE 01 : OBJET

Le présent cahier des charges, a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels, le soumissionnaire doit se conformer, pour la fourniture de boulets de broyage, au profit de la cimenterie Hamma Bouziane 'SCHB.

ARTICLE 02 : TEXTE DE REFERENCES ET MODE DE PASSATION

Le présent cahier des charges est régi par les dispositions de la procédure des achats en vigueur de EPE/SPA société des ciments Hamma Bouziane « SCHB », filiale du Groupe GICA.

Le mode de passation du présent achat est l'Appel d'Offres National et International Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales.

ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.

Seules les entreprises fabricants des boulets de broyage peuvent participer à cet appel d'offre.

ARTICLE 04 : ETENDUE DE L'ACHAT :

L'achat consiste en la livraison de boulets de broyage tels que définis dans les spécifications techniques, d'une quantité totale de **1200 tonnes** étalés sur deux année, détaillés comme suit :

Première année

Diamètre (mm)	Quantité (T)
90	40
80	70
70	50
60	30
50	70
40	70
30	130
25	100
20	40
	600

Deuxième année

Diamètre (mm)	Quantité (T)
90	40
80	70
70	50
60	30
50	70
40	70
30	130
25	100
20	40
TOTAL	600

- Le détail des quantités et des spécifications techniques de chaque type de boulets, sont définis dans les spécifications techniques du présent cahier des charges et fiches techniques jointes en annexe (06).

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

ARTICLE 05 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Le retrait du présent cahier des charges se fera de deux façons comme suit :

- Après du secrétariat de la commission des achats de la Société des Ciments Hamma Bouziane, par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, contre le paiement d'une somme de : **cent mille dinars (100 000,00 DA)** et avec remise d'une quittance de paiement.
Dans le cas d'un groupement le CDC doit être retiré par le mandataire ou son représentant dûment désigné dans le protocole d'accord du groupement, sauf dispositions contraires dans ce dernier.
- Ou par téléchargement du cahier des charges du site de la SCHB (www.schb.dz) contre le paiement par virement bancaire de la somme de : **cent mille dinars (100 000.00 DA)** au compte bancaire de la société.

BEA Agence 110 El Bey, Constantine
Compte N° 00200110110220004511
IBAN : DZ5500200110110220004511
Swift/BIC : BEXADZAL

*S.C.H.B
 Direction Generale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats*

Le soumissionnaire ou son mandataire doit mentionner lors du retrait du cahier des charges les informations suivantes :

- Raison sociale :
- Nom et prénom du soumissionnaire / mandataire :
- Adresse :
- Adresse Email :
- Numéro de téléphone :
- Numéro de fax :

ARTICLE 06 : ECLAIRCISSEMENT AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut introduire une demande au client, par écrit, envoyée à la direction générale (secrétariat de la commission des achats de la société) au plus tard **sept (07) jours** avant la date limite de remise des offres, Le client répondra par écrit, dans un délai de **(03) trois jours**.

Les demandes d'éclaircissement doivent être envoyées à l'adresse Email suivante

- ✓ E-mail : contacts.schbdg@schb.dz

La réponse doit être communiquée par Email à tous les soumissionnaires.

ARTICLE 07 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION

La soumission en un seul exemplaire original doit renfermer deux enveloppes N°01 et N°02 et devra être accompagnée des pièces exigibles et présentée dans les conditions décrites ci-dessous :

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

07.1 L'ENVELOPPE N°1 « offre technique »

Elle doit renfermer les documents suivants :

- ✓ L'offre technique proprement dite établie, conformément au présent cahier des Charges,
- ✓ La fiche d'identification du soumissionnaire (selon modèle joint en annexe **01**),
- ✓ La déclaration à souscrire (selon modèle joint en annexe **02**),
- ✓ La déclaration de probité (selon modèle joint en annexe **05**),
- ✓ Tous les documents justifiant la qualification du soumissionnaire ainsi que ses références et aptitudes professionnelles (liste des clients, certifications, autres),
- ✓ Attestation de fabricant établie par l'organisme habilité,
- ✓ Origine de la fourniture,
- ✓ Caractéristiques techniques de la fourniture (selon modèle joint en annexe **06**),
- ✓ Les documents sociétaires des candidats :
 - **Pour les soumissionnaires internationaux,**
 - Copie statuts à jour,
 - Copie registre de commerce,
 - Copie bilans financiers certifiés (trois derniers exercices),
 - Copie références bancaires.
 - **Pour les soumissionnaires nationaux :**
 - Copie registre de commerce électronique,
 - Copie du NIF électronique,
 - Copie du NIS
 - Copie statuts à jour,
 - Copie des attestations de mise à jour CNAS et CASNOS
 - Références bancaires,
 - L'extrait de rôle,
 - Copie des bilans financiers certifiés (trois derniers exercices)
 - L'extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal du soumissionnaire, lorsqu'il s'agit d'une personne morale. Cette disposition ne s'applique pas aux sociétés étrangers non résidentes en Algérie.
- ✓ Une attestation de délégation du pouvoir autorisant le signataire de la lettre de soumission, à engager le soumissionnaire dans le cas où le signataire n'est pas le responsable statutaire (selon modèle joint annexe **03**),
- ✓ Une copie du cahier des charges comportant le cachet humide de la société contractante, paraphée par le soumissionnaire sur chaque page et signé, portant dans sa dernière page la mention manuscrite « lu et accepté »,
- ✓ Une copie de la justification de paiement du retrait du cahier des charges.
- ✓ Une attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale de droit algérien, ou son équivalent, pour les sociétés étrangères.

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Les documents ci-dessus doivent être en cours de validité.

07.2 L'ENVELOPPE N°2 « Offre financière »

Doit renfermer les documents suivants :

- La lettre de soumission (selon modèle joint en annexe **04**)
 - Le détail estimatif et quantitatif (Les prix unitaires, les quantités à fournir)
 - Les frais d'emballage, pour les soumissionnaires étrangers,
 - Les frais de mise à FOB port indiqué pour les soumissionnaires étrangers,
 - Le montant total FOB arrimé pour les soumissionnaires étrangers,
 - Le Planning des livraisons,
 - Un engagement de mise en place d'une caution de garantie de bonne exécution de **10%** du montant de l'achat pour les soumissionnaires étrangers.
- Les prix sont fermes, non révisables, non actualisables et non négociables durant toute la durée de validité du contrat.
 - Les soumissionnaires ne peuvent présenter plus d'une offre pour le même appel d'offres, faute de quoi, leurs offres seront rejetées.

Les Deux enveloppes mentionnées ci-dessus doivent être fermées, séparées et placées dans **UN PLI STRICTEMENT ANONYME**, dûment fermé et ne portant que la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES - N° 05 /SCDA/SCHB/2025
- A NE PAS OUVRIR -**

Toute indication sur le pli anonyme permettant l'identification du soumissionnaire entraînera automatiquement le rejet de la soumission. Ces offres, doivent être déposées à l'adresse suivante :

SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES ACHATS

EPE / SPA SOCIETE DES CIMENTS DE HAMMA-BOUZIANE « SCHB »

ZONE INDUSTRIELLE RHUMEL – BOUSSOUF

CONSTANTINE – ALGERIE

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Aucun pli ne devra être transmis par voie postale sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 08 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS

Les soumissions doivent être déposées au plus tard à dix (10H 00'), Vint un (21) jours calendaires à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse nationale et / ou le BOMOP et dans la presse électronique agréée, et le portail

électronique des achats. Dépassé ce délai, toute soumission sera automatiquement irrecevable.

L'ouverture des plis, se fera au siège de la SCHB Zone Industrielle Rhumel, Boussouf – Constantine- Algérie le même jour de la date limite de la remise des offres, à onze heures (11H 00'), en présence d'un huissier de justice et les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés.

Si ce jour coïncide avec un jour de repos légal ou férié, la date limite de remise des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **cent vingt (120) jours**, après la date limite de réception des offres.

Il est à préciser qu'aucune négociation avec les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis et durant l'évaluation des offres pour le choix du cocontractant.

ARTICLE 09 : DELAI DE LIVRAISON

Le soumissionnaire doit indiquer clairement le délai de livraison et joindre avec l'offre commerciale un planning de livraison détaillé.

ARTICLE 10 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE

1. La lettre de soumission, renseignée, signée et portant le cachet humide (selon modèle joint en annexe **04**),
2. La déclaration à souscrire, renseignée, signée et portant le cachet humide (selon modèle joint en annexe **02**),
3. La copie du cahier des charges comportant le cachet humide de la société contractante ; paraphée par le soumissionnaire sur chaque page et signé par le soumissionnaire, portant dans sa dernière page la mention « lu et accepté »,
4. L'offre proprement dite.

Société des Ciments de Hamma Bouziane

ARTICLE 11 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX.

- SCHB -

Comité AD - HOC

11-1 EVALUATION, NOTATION ET CHOIX :

Le choix du partenaire cocontractant du présent appel d'offres se fera sur la base des critères ci-après :

Offre technique : 50 points

- Spécifications techniques et qualité de la fourniture **(15 points)**
- Garanties techniques de la fourniture **(20 points)**
- Références professionnelles **(10 points)**
- Conformité au cahier des charges **(05 points)**

Le soumissionnaire sera éliminé si son offre technique totalise un nombre de point inférieur à trente (**30**).

Offre financière : 50 points

- Prix proposés **(40 points)**
- Délai de livraison **(10 points)**

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Seules les offres financières, des soumissionnaires dont les offres techniquement retenues, seront traitées par la commission d'évaluation des offres.

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

La Note Globale : NG

$$NG = NT + NF$$

Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note globale (NG) sera retenu.

Il est à préciser qu'aucune négociation avec les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis et durant l'évaluation des offres pour le choix du soumissionnaire retenu.

11 – 2 MARGE DE PREFERENCE NATIONALE :

Conformément aux dispositions de la réglementation de la Procédure des Achats de L'EPE-SPA- Société des Ciments Hamma Bouziane- S.C.H.B, Filiale du Groupe G.I.C.A,

Une marge de préférence nationale, d'un taux de vingt-cinq pour cent (25%), est accordée aux produits d'origine algérienne et/ou aux entreprises de droit algérien, dont le capital est détenu majoritairement par des nationaux résidents.

La marge de préférence de 25% est accordée aux produits d'origine algérienne, manufacturés localement, sur présentation d'un certificat d'origine algérienne délivré par la chambre de commerce et de l'industrie, à la demande des soumissionnaires concernés.

ARTICLE 12 : ASSURANCE :

La marchandise est réputée, assurée :

- * Jusqu'au site du client pour les fournisseurs locaux,
- * Jusqu'à la mise à FOB pour les fournisseurs étrangers

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

ARTICLE 13 : PENALITE DE RETARD

Tout retard, dans les livraisons de la marchandise, entrainera l'application d'une pénalité égale à un pour cent (01%) par semaine de retard, de la valeur de la marchandise qui reste à livrer dans la limite de 05% du montant total du contrat, toute fois un délai de grâce de **(15) quinze jours est accordé.**

ARTICLE 14 : RECEPTIONS

La réception de la fourniture se fera de la manière suivante :

14.1. LA RECEPTION DE CONFORMITE, PHYSIQUE SUR LE SITE DE CLIENT :

La réception de conformité physique de chaque livraison de la fourniture objet du cahier des charges se fera sur le site du client au plus tard 30 jours de la réception de la fourniture, sur la base des factures commerciales, bons de livraisons ou listes de colisage en présence du Soumissionnaire retenu, ,

Ce contrôle, donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal de conformité, qui sera signé

contradictoirement par les deux parties et dans lequel, seront consignées éventuellement les réserves formulées par le client.

.En cas d'absence du soumissionnaire retenu, préalablement invité, le client peut procéder seul à la réception de conformité, cette dernière est réputée contradictoire avec le soumissionnaire retenu et sa responsabilité reste entièrement engagée, et marquera le début de la période de garantie

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

14.2. LA RECEPTION DEFINITIVE :

La réception définitive de chaque livraison sera prononcée douze (12) mois après la réception de conformité.

Le soumissionnaire retenu doit, au préalable, lever toutes les réserves constatées lors de la réception de conformité physique.

Après examen général des clauses contractuelles et, si à l'issue duquel aucune réserve n'a été constatée, il sera dressé un procès-verbal signé par les deux parties prononçant la réception définitive.

Cette opération met fin à la période de garantie et entrainera la libération de la caution de garantie et de bonne exécution de chaque période y afférente.

ARTICLE 15 : GARANTIE DE LA QUALITE

S.C.H.B
Direction Generale
Secrétariat de la Commission
des Achats

GARANTIE TECHNIQUE :

Le délai de garantie minimum est fixé à 12 mois à compter de la date de signature du procès-verbal de réception de conformité. Durant cette période, le soumissionnaire retenu reste engagé vis-à-vis du client à lever toutes les réserves formulées.

Le soumissionnaire peut proposer un délai de garantie supérieur et qui sera apprécié lors de l'évaluation technique de l'offre.

Le soumissionnaire garantit la fourniture contre toute défaillance, défectuosité et vice apparent ou caché résultant d'une mauvaise conception ou défaut de matière de fabrication.

La société des ciments de Hamma Bouziane, se réserve le droit de procéder à des contrôles de conformité de la fourniture aux spécifications techniques (composition chimique, caractéristiques physico-chimiques), auprès d'un organisme de contrôle accrédité.

En cas de non-conformité du produit, le soumissionnaire s'engage à remplacer le lot de Boulets incriminé.

En cas de contestation des résultats, la Société des Ciments Hamma Bouziane tient à la disposition du soumissionnaire :

- L'échantillon analysé et les résultats d'analyse,
- Le lot incriminé pour le prélèvement d'un second échantillon, s'il y a lieu, le tout aux fins d'analyse par un laboratoire international agréé et accepté par les deux parties.

Les dépenses afférentes à ces contrôles incombent à la société des ciments de Hamma Bouziane, si les résultats établissent la conformité du produit aux spécifications techniques et au soumissionnaire si les résultats ne sont pas concluants.

Si les résultats des contrôles obtenus par ce laboratoire établissent la conformité, le lot sera définitivement réceptionné.

Dans le cas contraire, le soumissionnaire s'engage à remplacer gratuitement le lot refusé (**rendu sur site**).

ARTICLE 16 : MODALITES DE PAIEMENT :

Société des Ciments de Hamma Bouziane

Le paiement s'effectuera comme suit :

- SCHB -

Comité AD - HOC

16.1 Pour les soumissionnaires étrangers :

Le paiement s'effectue par l'ouverture d'une lettre de crédit irrévocable, au prorata des livraisons effectuées contre présentation des documents d'expéditions.

Les frais bancaires à l'étranger ainsi que les frais éventuels de confirmation de la lettre de crédit sont à la charge exclusive du soumissionnaire.

La livraison partielle est autorisée en commun accord entre le client et le soumissionnaire.

16.2 Pour les soumissionnaires nationaux :

- 90% du montant global de la fourniture livrée ; payable 30 jours après la réception de conformité, physique de la marchandise sur le site du client, par virement bancaire sur présentation de factures, bons de livraisons et PV de réception de conformité signé par les deux parties.

- 10% de retenue de garantie Payable à la réception définitive après la signature d'un PV de réception définitive par les deux parties.

ARTICLE 17 : IMPOTS & TAXES :

Chacune des deux parties prendra à sa charge tous les impôts et taxes exigibles qui lui incombent au titre du contrat qui sera élaboré suite au présent cahier des charges.

ARTICLE 18 : REGLEMENT DES LITIGES :

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

En cas de litiges ou différends nés à l'occasion de l'exécution du présent contrat, les deux parties conviennent de rechercher une solution à l'amiable. En cas de persistance ou de contestation, le litige ou le différend sera tranché par le tribunal de CONSTANTINE.

ARTICLE 19 : CAS DE FORCE MAJEURE :

On entend par force majeure tout acte événement imprévisible, irrésistible insurmontable, hors du contrôle des parties, tel que défini par le droit.

Au cas où interviendrait un événement qui constituerait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux (02) parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalités à la charge de la partie

empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure devra aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie.

Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées utiles et intervenir dans les quinze (15) jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et forme ci-dessus ne sera en aucune façon retenu pour le décompte du délai contractuel, ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes les dispositions utiles pour assurer dans les plus brefs délais la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

Si la partie empêchée par un cas de force majeure estimait que le retard occasionné par la survenance de ce cas de force majeure est supérieur à la durée même du cas de force majeure, devra se rapprocher de l'autre partie pour arrêter en commun la durée du retard.

Si un cas de force majeure durait plus de trois (03) mois, les parties contractantes devraient se mettre d'accord pour l'exécution ultérieure du présent cahier des charges.

ARTICLE 20 : RESPECT DES EXIGENCES SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Le soumissionnaire doit tenir compte des exigences relatives à la protection de la santé et la sécurité des personnes utilisant cette fourniture et la protection de l'environnement liée aux Matériaux de fabrication de ce produit et à son emballage.

ARTICLE 21 : LANGUE UTILISEE.

L'offre, ainsi que tous les documents de l'appel d'offres, doivent être rédigés en langue française.

La langue française sera également la langue utilisée pour les correspondances et toutes les réunions.

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

ARTICLE 22 : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

En cas de situation exceptionnelle d'annulation, le client peut procéder à mettre terme au processus de l'appel d'offre, les soumissionnaires ne peuvent prétendre en aucune réparation de quelque nature qu'elle soit.

Dans le cas d'une annulation ou d'une infructuosité de l'opération, et dans le cas où son offre ne sera pas retenue, le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 23 : ATTRIBUTION PROVISOIRE

Un avis d'attribution provisoire de l'achat sera publié par voie de presse. Cet avis comportera les informations nécessaires ayant motivées l'attribution.

ARTICLE 24 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès du secrétariat de la commission des achats de la SCHB dans un délai de **(10) Dix jours** à compter de la première parution de L'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale et /ou le BOMOP. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

ARTICLE 25 : ATTRIBUTION DEFINITIVE

L'attribution définitive de l'achat est notifiée par écrit au soumissionnaire retenu avant l'expiration du délai de validité de l'offre.

Le soumissionnaire retenu pourra être éventuellement invité à négocier les articles du contrat.

LU ET ACCEPTE
Cachet et signature du soumissionnaire

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

B / SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

1. Objet

Le présent cahier des spécifications techniques définit les valeurs minimales des caractéristiques techniques des boulets de broyage que doit garantir le soumissionnaire.

2. DETAIL DE LA FOURNITURE

La fourniture est de **1200 tonnes** de boulets répartie comme suit :

Première année

Diamètre (mm)	Quantité (T)
90	40
80	70
70	50
60	30
50	70
7040	70
30	130
25	100
20	40
	600

Deuxième année

Diamètre (mm)	Quantité (T)
90	40
80	70
70	50
60	30
50	70
40	70
30	130
25	100
20	40
TOTAL	600

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :**3.1 Boulets :**

- Matière : Acier hautement résistant à l'usure et aux chocs.
- Teneur en chrome : 12 à 17 %.
- Dureté : Supérieure ou égale à 60 Rockwell, régulière dans toute la masse.
- Sphéricité : Supérieure à 95 %.
- Taux de casse : Inférieur à 03 %.

3.2 Taux d'usure :

- Pour un ciment composé à 75 % clinker, 5 % gypse, 20 % d'ajouts (laitier, pouzzolane, calcaire), 4000 Blaine, la garantie contre l'usure doit être inférieure ou égale à 80 gr/t de produit fini.

4. CERTIFICATION

Le soumissionnaire est tenu de fournir les documents de certification et de contrôle qualité du produit.

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

5. EMBALLAGE ET MARQUAGE

5.1. EMBALLAGE

Les boulets doivent être conditionnés dans des fûts métalliques fermés de contenance d'une (01) tonne au maximum.

5.2. MARQUAGE

Il doit identifier très clairement et de façon indélébile chaque fût de la manière suivante :

- EPE / SPA Société des Ciments de Hamma Bouziane :
- Eventuellement Port d'embarquement :
- Eventuellement Port de débarquement :
- Poids brut, poids net et n° du colis :
- Numéro du contrat (année de fabrication)

6. DOCUMENTATION

Le soumissionnaire est tenu de fournir les fiches techniques détaillées se rapportant à sa fourniture, à savoir :

- Caractéristiques physico-chimiques,
- Caractéristiques thermiques,
- Caractéristiques mécaniques.

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

C / ANNEXES

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

ANNEXE 01**FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE****(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)**

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

Présentation du Soumissionnaire :

Nom, prénom,

Nationalité,

Date et lieu de naissance du signataire.....,

Ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat suscité (Objet de l'Achat) :

.....

a. Présentation du Soumissionnaire seul :

Raison sociale :.....

Nationalité :.....

Adresse du siège social :.....

Montant du capital social :.....

Forme juridique :.....

Date de création :.....

N° de téléphone :.....

N° de fax :.....

Adresse électronique :.....

Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :.....

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Domaine d'activité :.....

Effectifs :

Résultats financiers (03 dernière années) : -

-

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

-

Comité AD - HOC

b. Présentation du Soumissionnaire en groupement momentané d'entreprises :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) :

Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Domaine d'activité :

Effectifs :

Société des Ciments de Hamma Bouziane

Résultats financiers (03 dernière années) : -

- SCHB -

-

Comité AD - HOC

-

La société membre du Groupement est-elle mandataire du Groupement ?

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :

- Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement « Avenant », ou
- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire,

la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement « Avenant »
.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Fait à,
le.....

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

- Tous les champs doivent obligatoirement et correctement être remplis.
- En cas de groupement, présenter une fiche d'identification par membre.
- En cas d'allotissement présenter une fiche d'identification pour tous les lots.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

ANNEXE 02
DECLARATION A SOUSCRIRE
(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Dénomination de la société :

Ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce, au Registre de l'Artisanat ou autre (à préciser) de.....sous le N° :

Wilaya ou seront exécutées les prestations objet du achat :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du achat :

.....

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes règlementaires :

.....

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivrer le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la société à réaliser pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de :(indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

.....

Existe-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de l'entreprise au Greffé du tribunal, section commerciale ? :.....

Dans l'affirmative : (préciser la nature des privilèges et nantissement et identifier le tribunal) :

.....

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ?

.....

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société fait-t-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat ?

.....

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :

Société des Ciments de Hamma Bouziane

.....

La société s'est rendue coupable de fausses déclarations ? :

- SCHB -

.....

Comité AD - HOC

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

.....

.....

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement)

.....

La société a-t-elle fait l'objet de décision de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrage ? :

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres de l'ouvrage concernés, les motifs de leurs décisions, s'il y a eu recours auprès de la commission nationale des achats compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date) :

La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux achats publics, prévue à l'article 61 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des achats

publics ?
 Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? :

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et la sécurité sociale ? :

.....

..... Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision)

.....

La société, lorsqu'il s'agit de soumissionnaires étrangers, a-t-elle manqué au respect de

l'engagement d'investir prévu à l'article 24 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual

1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des achats publics ?

Dans l'affirmative : (indiquer le maître de l'ouvrage concerné, l'objet du achat, sa date de signature et de notification et la sanction infligée :

.....

Indiquer le nom, le(s) prénom(s), la qualité, la date et lieu de naissance et la nationalité du signataire de la déclaration :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du achat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66 -156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à : le :

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

ANNEXE 03

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

ATTESTATION DELEGATION DE POUVOIR
(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Je Soussigné (Nom, Prénom, Fonction, Nationalité)

De la société :

Forme juridique de la Société

Au capital Social de : (Montant du Capital)

Adresse du Siège Social.....

NIS ou D-U-N-S

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par.....

En date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur, Madame, (nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance, fonction) :

.....

De Négociier et conclure avec **L'EPE SPA Société des Ciments Hamma Bouziane (SCHB), filiale du Groupe GICA**, le contrat relatif à (objet précis du contrat) :

.....

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à.....Le.....

Le soumissionnaire
 (Nom, Prénom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

Société des Ciments de Hamma Bouziane
 - SCHB -
 Comité AD - HOC

ANNEXE 04

LETTRE DE SOUMISSION

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat de :

.....
.....

..... (Dans le cas d'un Achat alloti, préciser le numéro du lot concerné, ainsi que son intitulé)

.....

Engagement du Soumissionnaire :

- Cas d'un Soumissionnaire seul :

Nom, prénom,

Nationalité,

Date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat suscité :

.....

Dénomination de la société :

Adresse,

N° de téléphone :

N° de fax :,

Adresse électronique :,

Numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien :,

Et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :,

- Cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

.....

.....

.....

Dénomination de la société :

.....

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Adresse, Société des Ciments de Hamma Bouziane

N° de téléphone : - SCHB -
Comité AD - HOC

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien :

Et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom,

Nationalité,

Date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat suscité :

.....

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

.....
.....
.....
.....

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumetts et m'engage envers (**La Société des Ciments Hamma Bouziane-SCHB**), à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de : (Indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, **en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises**) :

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Montant HT en Chiffres.....

Montant HT en lettres

Montant TTC en chiffres

Montant TTC en lettres

Dans un délai de :

Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Dans le cas d'un Groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
 - Nature des prestations :
 - Montant HT et TTC en chiffres et en lettres des prestations :
-

Le service contractant (Société des ciments Hamma bouziane-SCHB) se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire :

N°

Ouvert auprès :

Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à ; le.....
(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

Société des Ciments de Hamma Bouziane
 - SCHB -
 Comité AD - HOC

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 05
DECLARATION DE PROBITE

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Comité AD - HOC

Je soussigné(e)

Nom et prénom :

Nationalité :

Date et lieu de naissance

Agissant au nom et pour le compte de la société :

Forme juridique de la société :

NIS ou D-U-N-S

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

Ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur (objet précis du contrat) :

.....

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics. (Dans le cas contraire préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

.....

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution ou de contrôle d'un Contrat ou Avenant.

Déclare avoir pris connaissance, que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption, avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un Contrat ou Avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le Contrat ou l'Avenant en cause.

Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des Fournisseurs/Soumissionnaires de participer aux Achats, la résiliation du Contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de

l'Ordonnance n° 66/156, du 08 Juin 1966, modifiée et complétée, portant Code Pénal, que les renseignements fournis ci-dessous sont exacts.

Fait à, le.....
(Nom, qualité du signataire et Cachet du Soumissionnaire)

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

- En cas de Groupement, chaque Membre doit fournir sa propre déclaration de probité.
- En cas de Sous-traitance, chaque Sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

ANNEXE 06**DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF****SOUSSIONNAIRE ETRANGER**

S.C.H.B
 Direction Generale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

1ere ANNEE

Produit	Diamètre	Quantité (tonnes)	P.U	MONTANT HT
	20 mm	40		
	25 mm	100		
	30 mm	130		
	40 mm	70		
	50 mm	70		
	60 mm	30		
	70 mm	50		
	80 mm	70		
	90 mm	40		
TOTAL DEPART USINE				
FRAIS D'EMBALLAGE				
MISE A FOB				
TOTAL				

2ème ANNEE

Produit	Diamètre	Quantité (tonnes)	P.U	MONTANT HT
	20 mm	40		
	25 mm	100		
	30 mm	130		
	40 mm	70		
	50 mm	70		
	60 mm	30		
	70 mm	50		
	80 mm	70		
	90 mm	40		
TOTAL DEPART USINE				
FRAIS D'EMBALLAGE				
MISE A FOB				
TOTAL				

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

SOUSSIONNAIRE LOCAL

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

1ere ANNEE

Produit	Diamètre	Quantité (tonnes)	P.U	MONTANT HT
	20 mm	40		
	25 mm	100		
	30 mm	130		
	40 mm	70		
	50 mm	70		
	60 mm	30		
	70 mm	50		
	80 mm	70		
	90 mm	40		
MONTANT TOTAL HT				
TVA				
MONTANT TTC				

2ème ANNEE

Produit	Diamètre	Quantité (tonnes)	P.U	MONTANT HT
	20 mm	40		
	25 mm	100		
	30 mm	130		
	40 mm	70		
	50 mm	70		
	60 mm	30		
	70 mm	50		
	80 mm	70		
	90 mm	40		
MONTANT TOTAL HT				
TVA				
MONTANT TTC				

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC